


REDEVANCE TV : 62 millions € d'arriérés

 Le ministre wallon des Finances
Jean-Luc Crucke (MR) rappelle que
la redevance 2017 doit absolument être payée !

► D'ici quelques jours, la moitié des ménages wallons – ceux dont le nom de famille commence par L à Z – recevront dans leur boîte aux lettres une invitation à payer la redevance TV: 100 €. Jugée archaïque par le nouveau gouvernement wallon MR-CDH, cette taxe disparaîtra au 1^{er} janvier prochain.

D'ici là, pas question d'y échapper, rappelle le ministre des Finances et du Budget Jean-Luc Crucke: *"Il n'y aura pas d'amnistie fiscale pour la télé redevance 2016 ! Je ne conseille donc à personne de ne pas*

se régulariser. Il n'y a pas de cadeau à espérer sur ce plan", avance le libéral, qui assure que *"cette mesure augmente le pouvoir d'achat immédiat des Wallons"* et garantit *"qu'elle ne sera pas compensée par une autre taxe déguisée ou cachée !"*.

MAIS VOILÀ, l'administration wallonne a fait ses comptes. À l'heure actuelle, l'arriéré total atteint 62 millions d'euros. Une coquette somme dont ne se passera pas le gouvernement wallon.

L'an passé, l'administration fiscale wallonne avait perçu un peu plus d'un million de redevances TV en personne physique et 25.000 en

personne morale. Montant total des gains: un peu plus de

117 millions d'euros. Par ailleurs, environ 350.000 personnes et institutions (CPAS, moins valides, maisons de repos, écoles, etc.) avaient été exonérées.

Mathieu Ladevèze